

CHARTE DE L'ELU LOCAL

EN TANT QU'ÉLU DU CONSEIL MUNICIPAL, JE M'ENGAGE :

- À honorer la charge d'élu en agissant avec impartialité envers chaque habitant de notre commune,
- À respecter les lois et textes en vigueur ainsi que les valeurs démocratiques et républicaines,
- À faire preuve de déontologie en tenant à disposition les informations ou éléments confidentiels obtenus dans le cadre de mes fonctions,
- À assurer, au travers d'une solidarité entre les différents services de la Mairie, le respect des équilibres budgétaires,
- À respecter nos partenaires institutionnels et nos engagements vis-à-vis des communes et autres organismes,
- À toujours veiller à l'intérêt collectif et à l'équité,
- À incarner au travers de mes actes les valeurs partagées par le groupe,
- À être loyal et solidaire vis-à-vis des membres de notre équipe et de son responsable, le Maire, et à faire miennes les décisions prises après concertation,
- À faire preuve de bienveillance au sein du groupe notamment en respectant les avis différents des miens afin de favoriser un climat serein,
- À communiquer sur les projets en cours et partager utilement les informations,
- À m'investir afin d'assurer une équitable répartition des tâches entre les membres du groupe,
- À participer aux cérémonies et manifestations publiques, y compris des communes voisines, associations ou entreprises locales, en faisant preuve de disponibilité tout en préservant l'équilibre de ma vie familiale, professionnelle et sociale, ainsi que le droit à la déconnexion,
- À alerter le Maire, ou toute personne référente désignée par l'équipe municipale, en cas de suspicion ou détection d'une situation de fragilité ou de danger d'un administré, y compris d'un membre du groupe.

À Blainville-sur-l'Eau
le 1^{er} décembre 2025